



Mars 2021

« Passez à la caisse » !

Depuis plusieurs jours, il est pointé dans différents médias que plus de 200 000 doses du vaccin Astrazeneca dorment dans les frigos.

A l'heure où nous manquons cruellement de vaccins pour qu'une majorité de la population soit protégée le plus rapidement possible, cette nouvelle peut sembler déconcertante.

Comment cela est-il possible?

Depuis le 6 février, l'ensemble des personnels soignants et hospitaliers peuvent se faire vacciner avec ce vaccin, or la majorité d'entre eux ne se sont pas encore inscrits.

En cause? **52% des personnes vaccinées avec astrazeneca subissent des effets secondaires, qui souvent peuvent entraîner des arrêts maladie.**

Ces effets secondaires sont connus et ne sont en soit pas « extraordinaires », cela arrive avec de nombreux vaccins de ce type, à savoir des vaccins composés d'une souche de virus atténuée.

Au 26/02/21, au CHU de Clermont-Ferrand, 1781 agents ont été vaccinés, soit 24,8% :

- **884 soignants**
- **323 non soignants**
- **574 personnels médicaux**

Nous pouvons comprendre qu'un certain nombre de nos collègues ne souhaitent pas se faire vacciner, y compris au vu du manque de transparence, de recul, sur les différents vaccins. Mais le problème semble plutôt ailleurs.

En effet, lorsque nous avons interpellé la direction du CHU sur les conséquences de ces arrêts maladie post vaccins sur nos collègues, que nous a-t-elle répondu?

- **« Que ces arrêts entraîneraient un jour de carence comme tous les arrêts ».**

Voilà le message envoyé aux personnels hospitaliers qui font la démarche de se faire vacciner, certes se protéger eux mais avant tout pour protéger les patients.

Vous avez 1 chance sur 2 de perdre du salaire si vous faites ce choix! Éventuellement deux fois même, avec la seconde injection !

Cette politique est tout simplement scandaleuse et est à l'image de ce qu'il se passe depuis maintenant un an dans les hôpitaux: **les personnels sont méprisés** et à travers ce mépris c'est l'ensemble de la population qui subit des conséquences désastreuses. Le COVID est désormais la première infection nosocomiale dans les hôpitaux !

Le jour de carence doit enfin être supprimé

La CGT du CHU de Clermont-Ferrand a adressé un courrier à la Direction, pour que ce jour de carence soit supprimé pour tous les arrêts maladie et tous les agents hospitaliers ayant été contaminés ou ayant eu des effets secondaires post vaccin. Ils doivent être positionnés en accident de travail ! (courrier au DG au Verso)

Hôpital GM/CMP : 51.864 / 51.865 ; CHU Estaing : 50.400 ;

Hôpital L. MICHEL : 50.803

cgt@chu-clermontferrand.fr



CHU CLERMONT FERRAND

Le 04 mars 2021

Monsieur le Directeur Général
CHU Clermont-Ferrand

Objet : Annulation du jour carence

Monsieur le Directeur Général,

Lors d'une réunion DRH/Covid, la CGT a posé la question sur le jour de carence pour les agents vaccinés et qui ont des effets secondaires suite au vaccin.

- La réponse : ***Que ces arrêts entraîneraient un jour de carence comme tous les arrêts.***

Nationalement, 52% des personnes vaccinées avec astrazeneca subissent des effets secondaires, qui souvent peuvent entraîner des arrêts maladie et comme tout arrêt maladie déclenche le jour de carence.

Nous vous demandons que le jour de carence soit supprimé, pour tous les arrêts maladie de tous les agents hospitaliers ayant eu des effets secondaires post vaccin. Ils doivent être positionnés en accident de travail.

Dans l'attente d'une réponse favorable, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur Général, nos sincères salutations.

Mr AIGUEBONNE

Mr RODIER